



**PROCES VERBAL
REUNION DU COMITE DIRECTEUR
DE L'ASSOCIATION NETILUS
DU 24 NOVEMBRE 2004**

Présents : Emmanuel GEORGES - Sébastien GIORDANI - Pascal MONESTIER

Excusés : Benoît LATTUGONI - Hakim MASMOUDI

Absents : Hervé AKNIN

*La réunion s'est tenue au ZI Delorme 5a, avenue Paul Héroult – 13015 Marseille,
dans la salle de réunion de Avenir Télécom Delorme,
le 24 novembre 2004 de 18h10 à 20h00*

ORDRE DU JOUR :

- 1) Bilan de l'année 2003/2004
- 2) Situation financière de l'exercice 2003/2004
- 3) Contact à prendre avec le Comité d'Entreprise Avenir Télécom
- 4) Investissement matériel à effectuer (oxygénothérapie, ...)
- 5) Demandes de subvention (FFESSM, FFESSM Provence Alpes, FNDS)
- 6) Projet de budget pour l'exercice 2004/2005
- 7) Projet de modification du règlement intérieur (piscine, montant cotisation)
- 8) Projet de modification des statuts (lien vers le comité d'entreprise NUI à supprimer ?)
- 9) Modification nécessaire de l'adresse email et du site internet
- 10) Modification du siège social et de l'adresse postale de Netilus
- 11) Déclaration CNIL
- 12) Convocation de la prochaine Assemblée Générale
- 13) Logo Netilus
- 14) Questions/Réponses

La séance est ouverte à 18H10.

1) Bilan de l'année 2003/2004

Quatre week-end de sorties en mer ont eu lieu, en partenariat avec les clubs du Congrès et des Amis des Îles, les :

- 8 février 2004.
- 20-21 mars 2004
- 12-13 juin 2004
- 31 juillet – 1^{er} août 2004

Cela représente 23 plongées dont 8 plongées encadrant (Emmanuel Georges) et 15 plongées membres (Benoît Lattugoni, Sébastien Giordani, Stéphanie Delbreil, Pascal Monestier, Philippe Augan, Gaël Paillet, Laurent Berdugo).

Un brevet niveau 1 a été obtenu (Stéphanie Delbreil).

En plus des sorties en milieu naturel, entre septembre et mai 2004, le club utilisait une séance hebdomadaire, le lundi soir, à la piscine de La Martine.

2) Situation financière de l'exercice 2003/2004

Le budget de l'exercice 2003/2004 est clos avec un résultat net de 148,96 € (Annexe 1).

Tous les investissements matériels ont été effectués conformément aux prévisions du début d'année, malgré l'absence de toute subvention de la part du Comité d'Entreprise ; ainsi deux bouteilles de 12 l (une courte et une longue, toutes deux blanches avec filets noirs) et deux gilets de stabilisation (tailles M et L) se sont ajoutés aux deux détendeurs du club acquis en 2002/2003. La moitié de ces achats ont été effectués grâce aux « chèqueurs bénévoles » du Conseil Général 13.

Enfin, Netilus a délivré 14 licences et accueilli 10 membres.

3) Contact à prendre avec le Comité d'Entreprise Avenir Télécom

Suite à la fusion-absorption de la société Net-Up Interactive par Avenir Télécom, le comité d'entreprise de Net-Up Interactive n'existe plus ; l'ensemble des activités ont donc été transférées au comité d'entreprise d'Avenir Télécom.

Il va falloir contacter le comité d'entreprise d'Avenir Télécom pour :

- informer les élus sur ce qu'est Netilus, son historique et ce que cela peut apporter aux salariés AT.
- demander l'autorisation de domiciliation du siège social et de l'adresse postale dans les locaux CE AT.
- étudier la possibilité de stockage du matériel aux Rizeries en cas d'arrêt de la Delorme.
- informer de la date de la prochaine Assemblée Générale et remettre une invitation.
- promouvoir l'association en faisant un concours de logo parmi les salariés avec baptême de plongée offert au vainqueur.
- demander une subvention permettant d'ouvrir l'accès à titre préférentiel à l'association pour les salariés d'Avenir Télécom.

Pour ce premier contact, l'ensemble du bureau de l'association va rencontrer, dans un prochain rendez-vous, des élus du comité d'entreprise Avenir Télécom.

4) Investissement matériel à effectuer (oxygénothérapie, ...)

Le but de l'année est :

- d'acquérir le matériel de secours et d'oxygénothérapie qui nous permettra d'acquérir une indépendance et pouvoir ainsi organiser des plongées en milieu naturel sans besoin de structure externe (notamment des plongées en partant de la côte), tout en permettant à tous d'être en sécurité et en conformité par rapport à la loi,
- d'acquérir une bouteille de plongée et un détendeur supplémentaires, nécessaires pour avoir une bouteille de secours en cas de plongée en milieu naturel, toujours pour être conforme aux réglementations en vigueur,
- de procéder à la révision des deux détendeurs achetés en 2002/2003,
- de compléter ces deux détendeurs avec deux octopus nécessaires pour préparer le niveau 2.

5) Demandes de subvention (FFESSM, FFESSM Provence Alpes, FNDS)

Pour mener à bien ce projet, il faudra déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de la FFESSM (prévision dépôt dossier mars-avril 2005), auprès du comité Régional FFESSM Provence Alpes (dépôt avant le 05/12) et auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sports au titre du FNDS (prévision dépôt dossier mars-avril 2005, besoin de l'agrément de la DDJS pour Netilus : dépôt de dossier en cours par Emmanuel mais besoin d'adaptation des statuts pour être éligible aux critères d'agrément).

6) Projet de budget pour l'exercice 2004/2005

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le projet de budget prévisionnel 2004/2005 (Annexe 2). Il a été décidé de maintenir les tarifs des cotisations de l'année précédente, à savoir que le montant des cotisations pour 2004/2005 est fixé à :

- 60 €,
- 40 € pour les salariés et retraités d'Avenir Télécom, leurs conjoints et enfants si, et seulement si, le Comité d'Entreprise d'Avenir Télécom verse une subvention à Netilus,
- 20 € pour les encadrants (après accord individuel du Comité Directeur).

Le Comité Directeur donne son accord pour qu'Emmanuel GEORGES (MF1 FFESSM) bénéficie de la cotisation réduite destinée aux encadrants.

7) Projet de modification du règlement intérieur (piscine, montant cotisation)

Suite à la montée en charge du club, le règlement intérieur adopté il y a deux ans nécessite une refonte, notamment pour prévoir les points suivants :

- intégration du créneau piscine,
- prise en compte des nouveaux montants de cotisation.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le projet de règlement intérieur en Annexe 3.

8) Projet de modification des statuts (lien vers le comité d'entreprise NUI à supprimer ?)

Les statuts actuels, adoptés lors de la constitution de l'association, font référence au lien entre l'association Netilus et le comité d'entreprise Net-Up Interactive ; or cette société, et donc le comité d'entreprise concerné ont été absorbés par la société Avenir Télécom. Il faut donc modifier les statuts pour supprimer cette référence à Net-Up Interactive.

A partir de là, il y a deux possibilités : soit supprimer tout lien vers un comité d'entreprise, soit se rattacher au comité d'entreprise d'Avenir Télécom. A l'unanimité, le Comité Directeur a choisi la deuxième solution et va proposer à l'Assemblée Générale d'intégrer un lien vers le comité d'entreprise d'Avenir Télécom pour insister sur la relation étroite à remettre en place entre Netilus et Avenir Télécom (en lieu et place de Net-Up Interactive).

De plus, dans le but de déposer un dossier de demande d'agrément auprès de la DDJS, il est nécessaire d'intégrer certaines clauses dans les statuts, qui sont obligatoires car synonymes de « qualité », de démocratie et d'égalité.

Le projet de nouveaux statuts intègre donc ces deux points : il devra obtenir l'accord de l'Assemblée Générale. En cas d'adoption, le président devra déposer les nouveaux statuts à la préfecture des Bouches-du-Rhône ; ceci peut être payant (environ 38 euros maximum), à confirmer ultérieurement.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le projet de statuts en Annexe 4.

9) Modification nécessaire de l'adresse email et du site internet

L'arrêt de l'activité d'hébergement pages perso et mail par Net-Up Interactive était prévu pour les prochaines semaines, cela va entraîner la perte du site web et de l'adresse email actuelle de Netilus. Il a été décidé de transférer le site web de Netilus dans un sous-domaine du site personnel d'Emmanuel, plonger.net, qui le met gracieusement à disposition de l'association. Nouvelles coordonnées de Netilus : netilus@plonger.net et <http://www.plonger.net/netilus> .

10) Modification du siège social et de l'adresse postale de Netilus

En cas d'arrêt de l'activité sur le site de la Delorme par Avenir Télécom, il faudra prévoir un déménagement de l'association (siège social, courrier postal, matériel) vers le site des Rizeries ; pour l'instant, ce n'est pas encore totalement à l'ordre du jour, donc nous conservons l'association à la Delorme, mais il faut commencer à soumettre les informations au comité d'entreprise d'Avenir Télécom.

11) Déclaration CNIL

Netilus doit effectuer la déclaration du fichier des membres de l'association auprès de la CNIL. Sébastien va s'en charger dans les prochaines semaines.

12) Convocation de la prochaine Assemblée Générale

Le Comité Directeur approuve le projet d'ordre du jour pour la prochaine Assemblée Générale et propose la date du Mardi 15 décembre 2004 à partir de 18h.

13) Logo Netilus

Le logo Netilus étant toujours inexistant, nous allons relancer un concours auprès de l'ensemble du personnel d'Avenir Télécom aux Rizeries, après accord du comité d'entreprise.

14) Questions/Réponses

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

**Le Président,
Emmanuel GEORGES**

**Le Secrétaire,
Sébastien GIORDANI**